

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

DÉLIBÉRATIONS..... 4425

Délibération n° 2016-06-27-2-1 : Projet de désengagement de l'Université de La Rochelle de la COMUE Léonard de Vinci et intégration dans la COMUE Aquitaine..... 4425

Délibération n° 2016-06-27-2-2 : Orientations pour l'élaboration du budget 2017..... 4425

Délibération n° 2016-06-27-3-1 : Tarifs d'inscription du diplôme d'université « Management et ressources humaines » (DU MRH)..... 4426

Délibération n° 2016-06-27-3-2 : Tarifs d'inscription du diplôme d'université « Criminologie »..... 4426

Délibération n° 2016-06-27-3-3 : Redevances pour la mise à disposition de la salle pluridisciplinaire de la maison de l'étudiant de l'Université de La Rochelle..... 4427

Délibération n° 2016-06-27-4-1-1 : Représentant du conseil d'administration au conseil de l'« Espace Culture / Maison de l'étudiant » de l'Université de La Rochelle..... 4427

Délibération n° 2016-06-27-4-1-2 : Représentant usager du conseil d'administration au conseil du service commun de la documentation (SCD-BU) de l'Université de La Rochelle..... 4428

Délibération n° 2016-06-27-5-1 : Publication d'un poste pour le recrutement d'un professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à l'Université de La Rochelle au titre de 2016..... 4428

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2016-06-27-2-1 : Projet de désengagement de l'Université de La Rochelle de la COMUE Léonard de Vinci et intégration dans la COMUE Aquitaine

Séance du 27 juin 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 27 voix pour, 0 voix contre, 8 abstentions,

APPROUVE la volonté de l'Université de La Rochelle de poursuivre son désengagement de la communauté d'universités et d'établissements - COMUE Léonard de Vinci, et son souhait d'intégrer la COMUE Aquitaine.

Fait à La Rochelle, le 27 juin 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2016-06-27-2-2 : Orientations pour l'élaboration du budget 2017

Séance du 27 juin 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 22 voix pour, 2 voix contre, 7 abstentions,

APPROUVE les orientations pour l'élaboration du budget 2017 suivantes :

- Maintien à hauteur des crédits du budget initial de 2016 :
 - du plan pluriannuel d'investissement ;
 - des crédits de fonctionnement ;
 - des crédits COSITICE.
- En matière de charges d'enseignements et dès la rentrée 2016-2017 :
 - Les seuils de dédoublement en TD sont fixés à 40 (sauf pour l'IUT et les enseignements de langues) ;
 - Un seuil d'alerte pour l'ouverture des EC, des parcours et des formations est fixé à 16 étudiants (hors formations en alternance) :
 - les demandes de dérogation devront être présentées à la première réunion de la CFVU du mois de septembre 2016.
 - un principe de surbooking sera appliqué au début de chaque semestre.
 - Le PPP est déplacé de la L1 vers la L2.

L'objectif de l'ensemble de ces mesures est de pouvoir assurer en 2017 une campagne d'emploi qui reposera alors sur les principes suivants :

- Synchronisation des votes de la campagne d'emploi et du budget initial 2017 ;

- Les emplois vacants ou susceptibles de l'être pour la campagne 2017 seront considérés comme des « biens communs » et seront discutés globalement au niveau de l'établissement, selon une logique de besoin et non de structure.
- Les emplois seront priorisés par les composantes et les services pour accompagner le projet d'établissement de transformation pédagogique, et renforcer la position de l'université dans les trois transitions (environnementale, énergétique et numérique).

Fait à La Rochelle, le 27 juin 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Délibération n° 2016-06-27-3-1 : Tarifs d'inscription du diplôme d'université
« Management et ressources humaines » (DU MRH)**

Séance du 27 juin 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 27 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

FIXE les tarifs d'inscription suivants pour le diplôme d'université « Management et ressources humaines » :

- 4 250 € en formation professionnelle continue prise en charge par un organisme extérieur.
- 2 000 € en cas de prise en charge de l'inscription par le stagiaire à titre personnel.
- 550 € inscription pour un module

Fait à La Rochelle, le 27 juin 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2016-06-27-3-2 : Tarifs d'inscription du diplôme d'université « Criminologie »

Séance du 27 juin 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 29 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

FIXE les tarifs d'inscription suivants pour le diplôme d'université « Criminologie » :

- 500 euros en formation initiale : inscription principale
- 250 euros en formation initiale : inscription complémentaire
- 100 euros en formation initiale : inscription triple
- 150 euros par année universitaire pour étudiants admis à suivre le DU sur deux années universitaires
- 2 200 euros en formation continue

Fait à La Rochelle, le 27 juin 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2016-06-27-3-3 : Redevances pour la mise à disposition de la salle pluridisciplinaire de la maison de l'étudiant de l'Université de La Rochelle

Séance du 27 juin 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques
Vu l'article L.410-1 du code du commerce
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 29 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

ADOpte les redevances suivantes applicables à la salle pluridisciplinaire de l'Espace Culture / Maison de l'étudiant de l'Université de La Rochelle (nombre de places : 190 assises et 500 debout) :

- Redevance pour l'occupation de la salle pluridisciplinaire par des tiers :

	Montant HT	TVA à 20 %	Montant TTC
Tarif horaire	131,66 €	26,34€	158,00 €
Tarif journalier (au-delà de 4h)	916,66 €	183,33 €	1100,00 €

- Ce tarif comprend la présence durant la période de location du régisseur de l'Espace culture / Maison de l'étudiant.
- La prestation de ménage est en sus de ce tarif.
- Des réductions sur les montants fixés ci-dessus seront consenties selon les taux suivants :
 - 75% pour le rectorat de l'académie de Poitiers
 - 50% pour les autres partenaires institutionnels de l'Université (mairies, Conseil départemental, DRAC, Région, État),
 - 50% pour les partenaires culturels de l'Espace culture / Maison de l'étudiant
 - 50% pour le monde éducatif public
 - 25 % pour les autres structures chargées d'une mission de service public.
- Le président, dans l'hypothèse d'une demande particulière, peut décider de mettre un local à disposition gratuitement.

Fait à La Rochelle, le 27 juin 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2016-06-27-4-1-1 : Représentant du conseil d'administration au conseil de l'« Espace Culture / Maison de l'étudiant » de l'Université de La Rochelle

Séance du 27 juin 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,
Vu les statuts de l'« Espace Culture / Maison de l'étudiant » de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et après vote à bulletin secret, le conseil d'administration de l'Université de La Rochelle a élu **Madame Janick REVEREAU**, représentante du conseil d'administration au sein du conseil de l'« Espace Culture / Maison de l'étudiant » de l'Université de La Rochelle avec 16 voix.

Fait à La Rochelle, le 27 juin 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2016-06-27-4-1-2 : Représentant usager du conseil d'administration au conseil du service commun de la documentation (SCD-BU) de l'Université de La Rochelle

Séance du 27 juin 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,
Vu les statuts du service commun de la documentation de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, et après vote à bulletin secret, le conseil d'administration de l'Université de La Rochelle a élu **Madame Odessa AMART**, représentante usager du conseil d'administration au sein du conseil du service commun de la documentation de l'Université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 27 juin 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2016-06-27-5-1 : Publication d'un poste pour le recrutement d'un professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à l'Université de La Rochelle au titre de 2016

Séance du 27 juin 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,
Vu le courrier du 14 janvier 2016, du département de l'allocation des moyens de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP),
Vu l'avis du comité technique du 17 juin 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 23 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions,

APPROUVE la publication d'un poste pour le recrutement d'un professeur des universités (PR0332) en droit privé et sciences criminelles (section 01), au titre de l'article 46, 1° du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, à l'Université de La Rochelle au titre de l'année 2016.

Fait à La Rochelle, le 27 juin 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier